Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

PHOTOGRAPHIE

ÉPREUVE E6.2 : PROJET PHOTOGRAPHIQUE

SESSION 2026

Durée : 45 minutes

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
PHOTOGRAPHIE	5

Moyens de calculs et matériel autorisés :

Aucune calculatrice n'est requise pour cette épreuve orale.

Le candidat présente son dossier de projet photographique. Aucun document ou matériel supplémentaire n'est requis.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN DÉSIGNÉ PAR L'AUTORITÉ ACADÉMIQUE ORGANISATRICE

L'épreuve E6.2 est une épreuve orale de 45 minutes, appuyée sur le dossier réalisé par le candidat. Le candidat présente son travail pendant 15 minutes au maximum. L'entretien avec la commission occupe le temps restant.

Le thème du projet est celui fixé pour la session par l'autorité académique organisatrice. Le candidat expose sa démarche, ses choix visuels et techniques, la réalisation des prises de vue et le traitement des images. Il s'appuie sur son dossier et sur les images qui le composent.

Le dossier comporte une note d'intention liée au projet, travaillée avec la culture photographique et visuelle, validée lors de la première situation de l'unité U1.2 et complétée par des apports techniques ; 10 à 15 planches comprenant 20 à 25 images selon le cahier des charges associé au thème ; un court texte présentant le travail photographique réalisé ; une liste précise des images avec légendes, informations et explications techniques relatives à la prise de vue et au traitement.

La commission apprécie les compétences CP2 à CP5. Le barème ci-dessous est ramené à 20 points.

Partie 1 : Présentation et cohérence du projet (4 points)

CP2 : Imaginer un projet photographique

Au cours de sa présentation, le candidat situe le projet par rapport au thème de la session et explicite la construction de sa proposition. La commission évalue la cohérence entre l'intention annoncée, les choix visuels et le travail présenté dans le dossier.

1.1 (2 points) Présentez votre intention et expliquez comment elle répond au thème de la session. Appuyez votre réponse sur la note d'intention et sur des références visuelles ou photographiques présentes dans votre dossier.

1.2 (2 points) Montrez comment le choix des sujets, des situations et de la forme de la série construit une proposition cohérente. Justifiez la place des images retenues dans l'ensemble présenté.

Partie 2 : Préparation et organisation des prises de vue (5 points)

CP3 : Choisir et organiser les moyens d'une prise de vue

Lors de l'entretien, la commission interroge le candidat sur la préparation des prises de vue et sur l'adéquation des moyens mobilisés avec les images présentées. Les réponses s'appuient sur les informations consignées dans le dossier.

2.1 (2,5 points) Décrivez la préparation d'une séance représentative de votre projet : repérage ou choix du lieu, contraintes de prise de vue, matériel retenu et organisation du travail. Justifiez vos choix au regard de l'image recherchée.

2.2 (2,5 points) À partir d'images de votre dossier, expliquez comment vous avez mobilisé la lumière naturelle et l'éclairage construit. Précisez le rôle de la source de type monobloc ou générateur indépendant utilisée dans le projet et, le cas échéant, celui du flash de reportage.

Partie 3 : Réalisation et regard critique sur les images (5 points)

CP4 : Réaliser des prises de vue

Le candidat analyse les décisions prises pendant la réalisation et porte un regard critique sur les images produites. Il peut s'appuyer sur les légendes, les informations de prise de vue et la sélection présentées dans son dossier.

3.1 (2,5 points) Choisissez une image du dossier et expliquez les décisions de prise de vue qui ont contribué à son résultat : installation du matériel, composition, gestion de la lumière et réglages pertinents. Reliez chaque décision à un effet visible dans l'image.

3.2 (2,5 points) Présentez une difficulté rencontrée pendant les prises de vue et analysez la réponse apportée. Indiquez, si nécessaire, ce que vous modifieriez lors d'une nouvelle réalisation et justifiez cette évolution.

Partie 4 : Traitement, qualité et présentation du travail (6 points)

CP5 : Traiter les images photographiques

La commission évalue la maîtrise du flux de traitement décrit par le candidat, la qualité des images finales et la capacité à expliquer les choix effectués avant leur sortie. Le candidat répond en s'appuyant sur les fichiers et les informations techniques associés aux images de son dossier.

4.1 (2,5 points) Décrivez le traitement appliqué à une image, depuis le développement du fichier natif ou la numérisation jusqu'à sa sortie. Expliquez les opérations réalisées et leur contribution au résultat recherché.

4.2 (2 points) Expliquez comment vous avez contrôlé la couleur, les corrections ou retouches et la qualité des images finales. Justifiez les choix de sortie et les vérifications effectuées.

4.3 (1,5 point) Présentez l'organisation du dossier final et expliquez comment les planches, les images, le texte de présentation et la liste technique permettent à la commission de comprendre le projet et sa réalisation.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : COMPOSITION RÉGLEMENTAIRE DU DOSSIER DU CANDIDAT

Le dossier présenté à l'épreuve rassemble les éléments indiqués dans le tableau. Le nombre de planches et d'images est celui prévu pour le dossier de la session et le cahier des charges associé au thème.

Éléments constitutifs du dossier

Élément	Contenu attendu
Note d'intention	Liée au projet, travaillée avec la culture photographique et visuelle, validée lors de la première situation de l'unité U1.2 et complétée par des apports techniques
Planches et images	10 à 15 planches comprenant 20 à 25 images, selon le cahier des charges associé au thème
Texte de présentation	Court texte présentant le travail photographique réalisé
Liste des images	Liste précise avec légendes, informations et explications techniques sur la prise de vue et le traitement

Éléments du dossier support de l'épreuve E6.2

DT 2 : EXIGENCES TECHNIQUES À DOCUMENTER DANS LE DOSSIER

Le candidat explique les choix techniques effectués pour chaque image. Les exigences ci-dessous portent sur la constitution et la réalisation du dossier de projet photographique.

Repères techniques du dossier

Domaine	Exigence
Formats	Deux formats, dont un grand format
Éclairage	Images réalisées avec la lumière naturelle et avec un éclairage construit comprenant au moins une source de type monobloc ou générateur indépendant ; le flash de reportage peut compléter la lumière naturelle
Procédé et couleur	Images numériques ; l'argentique peut s'y ajouter. Images en couleur ; le noir et blanc est facultatif
Sorties couleur	Tirages couleur réalisés autrement qu'à l'agrandisseur
Traitement numérique	Développement des fichiers natifs ou numérisation, puis traitement logiciel avant la sortie

Exigences applicables au dossier de projet photographique

DT 3 : COMPÉTENCES ÉVALUÉES LORS DE L'ÉPREUVE

La commission apprécie les compétences CP2 à CP5 à partir de la présentation, du dossier et des réponses du candidat à l'entretien.

Compétences et objets d'évaluation

Compétence	Objet d'évaluation
CP2	Imaginer un projet photographique : construire et justifier une proposition cohérente avec le thème
CP3	Choisir et organiser les moyens d'une prise de vue : analyser la demande, préparer la séance, choisir et préparer le matériel
CP4	Réaliser des prises de vue : installer le matériel et les éclairages, composer, gérer la lumière et régler l'appareil ; porter un regard critique sur les images
CP5	Traiter les images photographiques : développer ou numériser, gérer les couleurs, corriger et retoucher, préparer les sorties et contrôler la qualité du traitement

Repères pour la conduite de l'entretien et l'évaluation

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.